

### « Loi travail » : le combat continue...

Avec la rentrée, la mobilisation contre la « loi travail » a repris avec une journée de grève et de manifestations le 15 septembre, qui a réuni 170 mille personnes. Des recours juridiques seront déposés et feront l'objet de questions prioritaires de constitutionnalité, lorsque la loi entrera en application dans les entreprises. Les syndicats, dont Solidaires, envisagent aussi une saisine de l'Organisation Internationale du Travail ou encore la Cour de justice européenne.

Laurent Berger, patron de la CFDT a sans surprise apporté son soutien au texte rejeté par la majorité des travailleurs... en demandant au gouvernement de publier au plus vite les décrets d'application. Ceci est consternant ! Comment peut-on d'un côté vanter les mérites du « dialogue social » et de l'autre tolérer un tel passage en force ? Comment un « syndicaliste » peut-il soutenir des mesures qui permettront d'augmenter le temps de travail, de baisser les salaires, de licencier et supprimer des postes en l'absence de difficultés économiques ?

### ... malgré les violences policières

Nous déplorons les violences policières qui ont émaillé les manifestations : charges de CRS avec coups de matraque, tirs tendus, gazage de manifestants pacifiques. Cela s'est soldé par un drame avec la mutilation d'un membre de notre union syndicale, Laurent Theron, qui perdu l'usage d'un œil après avoir reçu au visage un éclat d'une grenade lancée par les forces de l'ordre. Selon de multiples témoignages, rien ne justifiait de faire usage de la force à son encontre : celui-ci discutait simplement en fin de manifestation et il n'y avait à proximité aucune action à l'encontre de la police. Pourtant les forces de l'ordre ont lancé une charge accompagnée de tirs massifs de grenades lacrymogènes, de grenades désencerclantes et de flash ball. C'est à ce moment-là que Laurent a été blessé à l'œil, son voisin étant lui blessé aux jambes. Dans les images disponibles, une goupille de grenade est parfaitement visible dans le sang de notre camarade. Laurent a dû attendre 55 min avant d'être pris en charge par les pompiers.

En juillet, le Défenseur des Droits a fait l'objet d'une saisine collective de personnes victimes de violences policières, dénonçant un usage disproportionné voire injustifié de la force, des insultes et des humiliations.

### Harcèlement - condamnation définitive

Le 16 juin, la justice a condamné en appel la société Astek pour avoir harcelé un représentant du personnel, également membre de notre section. La conséquence de cette décision est la rupture du contrat aux torts exclusifs de l'employeur. Astek a renoncé à se pourvoir en cassation. La conclusion de cette affaire est lourde pour nous, qui avons perdu un élément moteur de nos actions. Mais l'issue était inéluctable et il fallait avant tout préserver sa santé. La décision de justice étant désormais définitive, personne aujourd'hui ne peut plus contester, qu'un homme, un de vos représentants, a été harcelé par la direction d'Astek pendant 4 années. Notre camarade a été touché dans sa chair : reconnaissance du statut de travailleur handicapé suivi d'une déclaration, par la Médecine du Travail, d'une inaptitude à tout poste de travail à Astek. Mais il n'a jamais abandonné ses combats syndicaux.

Cette décision de justice a été difficile à obtenir et elle n'est qu'une petite consolation par rapport aux conséquences humaines de cette affaire. Mais elle montre qu'avec de la détermination, on peut faire face à la toute-puissance de l'employeur. Quel que soit son titre ou sa position, nul n'a le droit de harceler un salarié... Solidaires combat plus que jamais toute forme de harcèlement et reste à l'écoute de celles et ceux qui s'en estiment victimes. Notre section salue le travail de notre camarade qui a œuvré toutes ces années

### **Risques psycho-sociaux à Astek**

Face à l'augmentation, depuis un peu plus d'un an, d'alertes et de signalements de salariés se trouvant dans une situation de souffrance psychologique, le CHSCT Sud-Est a réagi en décidant à l'unanimité de faire appel au cabinet Catéis pour réaliser une expertise dans le domaine des risques psycho-sociaux. La motivation de cette démarche a été, de plus, renforcée par l'insuffisance du Document Unique d'Astek Sud-Est en matière de prévention primaire<sup>(\*)</sup>, comme l'a souligné l'Inspection du Travail au cours d'une récente réunion du CHSCT. De son côté, la Médecine du Travail avait dû réaliser un rapport à l'attention du CHSCT et de la direction après avoir constaté d'importants problèmes parmi le personnel de structure.

La réunion de cadrage de cette mission d'expertise s'est tenue le 26 juillet 2016, l'étude a débuté mi-septembre et la remise du rapport final aura lieu au mois de novembre.

L'attente de Solidaires Informatique est forte quant aux conclusions et aux recommandations qui seront faites par Catéis, ainsi que sur les actions concrètes et rapides qui seront mises en œuvre par la direction.

Le cabinet Catéis a déjà été mandaté pour une étude sur Sud-Est en 2013 et avait conclu à un risque grave concernant les troubles psychosociaux. Dans la région Rhône-Alpes, le CHSCT a commandé auprès du cabinet Technologia des expertises en 2014 et en 2015 et les conclusions ont également été alarmantes, en ce qu'elles ont révélé une situation de souffrance des salariés en intermission. C'est l'ensemble du Groupe qui est concerné par cette problématique. Solidaires Informatique demandera donc à la direction du groupe d'appliquer ces solutions à l'ensemble du groupe Astek dans le cadre de la réunion de coordination de tous les CHSCT qui devrait avoir lieu vers la fin de l'année.

### **A la table des négociations**

A l'issue du processus de négociation annuelle obligatoire de l'année 2015, Solidaires Informatique avait accepté de signer le PV de désaccord proposé par la direction car il semblait contenir les signes d'un changement de logique d'Astek au regard de sa politique salariale. En allouant une enveloppe pour augmenter tous les salaires gelés depuis au moins 4 ans (5 ans en réalité...), la direction reconnaissait en effet qu'il n'était pas normal de laisser ainsi le pouvoir d'achat des salariés se dégrader au fil du temps. Nous voulions donc croire que ceci annonçait une rupture avec la politique antérieure qui avait conduit nombre de nos collègues à de longues périodes de stagnation salariale et professionnelle.

La négociation sur la NAO 2016 a ainsi pu démarrer plus tôt dans l'année et il ne restait qu'à confirmer ce virage en réorientant la politique salariale vers un modèle plus juste.

Pour aller dans ce sens, Solidaires Informatique avait suggéré que l'augmentation de masse salariale se décline dorénavant en 2 enveloppes. La première répartie sur l'ensemble du personnel pour assurer le maintien du niveau de vie au regard de l'inflation. La seconde, réservée aux augmentations individuelles comme voulu par la direction, devant être basée sur des critères prédéfinis et quantifiables. Afin de permettre une juste répartition de ces augmentations, Solidaires Informatique proposait d'en limiter le niveau à 5 % du salaire brut et de faire en sorte qu'au moins la moitié du personnel en profite chaque année.

(\*) La prévention primaire consiste à éviter l'apparition des situations à risques en travaillant en amont à la réduction des facteurs de risques

Or après négociation du volet « rémunérations » de la NAO 2016, Solidaires Informatique est au regret de constater qu'Astek n'entend finalement rien corriger sur sa politique salariale. Non seulement la direction refuse toujours le principe d'augmentation collective, sans même accepter d'en discuter le montant, mais elle ne montre aucune inflexion tendant à faire profiter davantage qu'un tiers des salariés des augmentations individuelles, comme on le constate depuis plusieurs années. Quant aux critères déclenchant ces augmentations, ils resteront subjectifs car en général non prédéfinis. Pour une partie non négligeable des salariés, il n'y aura d'ailleurs toujours pas de discussion en ce sens puisque les moyens ne seront pas mis en place pour assurer un entretien annuel à chacun.

Certes, la direction a décidé d'augmenter cette année l'enveloppe d'augmentation à 1,5 % de la MS. C'est déjà mieux que les 1% de l'année précédente. Mais la juste répartition est, à nos yeux, au moins aussi importante que le niveau, car si les laissés pour compte restent les mêmes, ça ne s'appelle pas une politique salariale.

« Augmentations collectives »... C'est sous ce titre que la direction a placé la reconduction du processus d'augmentation des salaires bloqués depuis 4 ans... qui va concerner au final 28 salariés sur 1800 ! Pour Solidaires Informatique, le fait même de devoir reconduire ce processus montre que rien n'a été corrigé, mais qu'on ne fait que panser les plus grandes plaies sans s'attaquer au fond du problème.

### Réorganisation juridique du Groupe

La direction a procédé à une TUP (Transmission Universelle de Patrimoine) de certaines sociétés du groupe. Concrètement, cela signifie que la société « (groupe) Astek » a intégré en son sein les sociétés Astek Finance, Astek global finance, Astek Assurance, Astek Sud-Est et Arrow (société spécialisée dans la finance, rachetée il y a peu par Astek). Deux buts principaux à cela :

- Regrouper les sociétés travaillant pour des banques dans un ensemble plus grand, afin de rassurer les clients sur leur pérennité. C'était, selon la direction, une nécessité vis-à-vis de la Société Générale, en particulier.
- Uniformiser le mode de fonctionnement d'Astek en intégrant les éléments « hétérodoxes » dans le giron mère, et plus globalement, mettre en place une gestion centralisée.

Solidaires Informatique espère vivement que cela va améliorer le quotidien des salariés. Que la gestion RH sera plus sereine et se faire dans le respect de tous. Pour l'instant, nous n'en voyons pas encore les effets concrets.

Cette réorganisation aura des conséquences sur le montant et la répartition de la participation aux bénéfices dans le groupe. Jusqu'ici, un peu moins de la moitié des salariés du groupe touchaient une participation. A partir de cette année, le calcul sera plus global : tout le monde touchera la même chose, sans doute moins qu'avant pour certains... peut-être pas du tout. C'est pourquoi Solidaires Informatique a demandé la signature d'un accord de participation couvrant l'ensemble du groupe. En complément, nous essayons de convaincre la direction d'ouvrir les négociations pour un accord d'intéressement permettant une meilleure redistribution des bénéfices.

Pour plus d'information : <http://sudastek.free.fr/blog/>

Mail : [sud-astek@solidairesinformatique.org](mailto:sud-astek@solidairesinformatique.org)

Tél : 06.64.67.45.81 (Jonathan)